

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 49

En exercice : 49

Présents : 28

N°082

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 MAI 2019

L'AN deux mille dix neuf, le 15 mai, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 7 mai 2019, s'est réuni en Mairie à 19H00 sous la présidence de Madame Mériem DERKAOUI, Maire.

Etaient présents : DERKAOUI Mériem, DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, VALLY Sophie, CHERET Magali, ROZENBERG Silvère, TLILI Leila, BENKHELOUF Boualem, KARROUMI Sofienne, CHOUDER Fethi, PEJOUX Claudine, NEDELEC Soizig, CHIBAH Salah, MERCADER Y PUIG Maria, RUER Marc, Adjoints au Maire

CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, WOHLGROTH Antoine, DONNET Lionel, LE MOINE Sandrine, KADDOURI Nourredine, GARNIER Daniel, YONNET Evelyne, HAFIDI Abderrahim, AÏT-BOUALI Omar, AISSAOUI Djamila, BIDAL Damien, ALI CHERIF Arab, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : KOUAME Akoua Marie, MILLA Josiane, MBONDO Thérèse, ZORGANI Mourad, VANNIER Jean-Yves, ALVES Presilya, LENOURY Nadia.

Représentés par :

Monsieur Jean-François MONINO	Madame Soizig NEDELEC
Madame Laurence GRARE	Madame Sandrine LE MOINE
Madame Danielle MARINO	Monsieur Jean-Jacques KARMAN
Monsieur Pascal BEAUDET	Monsieur Anthony DAGUET
Monsieur Patrick LE HYARIC	Madame Magali CHERET
Madame Sylvie DUCATTEAU	Madame Sophie VALLY
Monsieur Eric PLEE	Monsieur Antoine WOHLGROTH
Monsieur Kilani KAMALA	Monsieur Sofienne KARROUMI
Madame Alice FAGARD	Monsieur Roland CECCOTTI-RICCI
Monsieur Guillaume SANON	Monsieur Nourredine KADDOURI
Madame Hana RABAH	Madame Mériem DERKAOUI
Monsieur Hakim RACHEDI	Monsieur Omar AÏT-BOUALI
Monsieur Rachid ZAÏRI	Monsieur Daniel GARNIER
Madame Ling LENZI	Monsieur Damien BIDAL

Secrétaire de séance : Nourredine KADDOURI

MAIRE/

OBJET : Vœu contre le projet de loi Blanquer, dit "d'école de confiance"

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant la volonté de la Commune d'Aubervilliers de lutter contre les inégalités en Seine-Saint-Denis ;

Considérant le vœu de la Commune d'Aubervilliers de s'opposer au projet de loi Blanquer, dit d' « école de confiance » ;

Adoption à l'unanimité par 42 pour

DELIBERE :

ADOpte le vœu contre le projet de loi Blanquer, dit d' « école de confiance », tel qu'annexé à la présente délibération.

Reçu en préfecture le : 17/05/19

Publié le : 17/05/19

Certifié exécutoire : 17/05/19

Pour la Maire,
l'Adjoint(e) délégué(e),

Silvère ROZENBERG



Rédacteur : Nordine IDIR

Séance du Conseil Municipal du 15 mai 2019

RAPPORTEUR : Mériem DERKAOUI

OBJET : Vœu contre le projet de loi Blanquer, dit "d'école de confiance"

EXPOSE :

Avec ses 37 écoles primaires, Aubervilliers est une ville où l'enseignement constitue une activité importante. A ce titre, chaque évolution législative en matière éducative a un impact important sur des milliers d'élèves de la commune pour les personnels et les enseignant-es.

Le projet de loi Blanquer, dit d' « école de la confiance », voté à l'Assemblée nationale en première lecture, suscite des inquiétudes légitimes au sein de la communauté éducative.

Depuis plusieurs semaines, la mobilisation des enseignant-es et parents d'élèves s'organise sur le territoire de la Commune mais aussi partout en France tant ce projet constitue une véritable régression.

Il assume le renforcement d'une école à plusieurs vitesses. L'article 6 de cette loi permet la création de différents établissements publics regroupant les écoles, dont l'essentiel seront des établissements publics des savoirs fondamentaux (EPSF).

Les conseils d'école et les postes de directeurs/directrices d'école seront ainsi supprimés au profit des conseils d'administration des collèges.

Chaque EPSF développera son offre éducative pour être « attractif », en concurrence avec les autres établissements. Les écoles de banlieue, déjà moins bien dotées, seront encore pénalisées par ce type de mesures.

La condition des enseignant-es et leur statut sont également attaqués avec de graves conséquences. Leur liberté d'expression est menacée car ils feront l'objet de sanctions en cas de critiques. Parmi les 120 000 suppressions de postes de fonctionnaires annoncées, figurent des postes d'enseignement.

Enfin, derrière la mesure supposée égalitaire de l'école obligatoire à 3 ans, déjà appliquée dans notre ville, se cache en réalité l'obligation pour les communes de financer les écoles maternelles privées. Des dépenses que les collectivités devront assumer alors même que l'Etat alloue moins de moyens aux écoles de Seine-Saint-Denis.

Parce que cette « école de la confiance » ne fera que renforcer les inégalités en Seine-Saint-Denis, le Conseil municipal d'Aubervilliers s'oppose à ce projet de loi Blanquer.

Le Conseil municipal d'Aubervilliers demande aux parlementaires de le revoir en concertation avec les organisations syndicales, les associations de parents d'élèves.